

LAEP

Lieu

d'Accueil

Enfants

Parents

Accueil
anonyme & gratuit.

Qu'est-ce que le LAEP ?

- C'est un lieu qui accueille les **enfants**, leurs **parents** ou les **futurs parents** pour un moment de convivialité et de partage.
- C'est un lieu **d'accompagnement au lien parental** avec des professionnelles de la Petite Enfance.
- C'est un lieu favorisant **l'éveil et la sociabilisation** de l'enfant.
- C'est un lieu permettant **d'accompagner la séparation d'avec les parents**.

Adresse

Dans les locaux du RAM
Impasse Junot – 1^{er} étage

Renseignements

01 45 18 80 52

www.ville-saint-maurice.fr



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne



RÈGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS DE SAINT-MAURICE (LAEP)

• Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Il s'agit d'un espace où les enfants de moins de 4 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) peuvent partager un moment convivial de jeu et d'échange. Cet espace est gratuit.

• Où se situe le LAEP ?

Il se situe dans les locaux du Relais Assistants Maternels, 6 impasse Junot.
Téléphone : 01.45.18.82.43

• Quand venir au LAEP ?

Un mercredi sur deux de 14h30 à 17h30, le LAEP sera fermé durant les vacances scolaires (les dates seront affichées à l'entrée du LAEP). Vous pourrez arriver ou partir à l'heure qui convient selon les besoins et le rythme de votre enfant (réveil, sieste...).

• Qui peut venir au LAEP ?

Les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents et les futurs parents. Si vous ou votre enfant êtes malade (fièvre, virus...), merci de reporter votre visite.

• Pourquoi venir au LAEP ?

Pour jouer, partager un moment agréable avec votre enfant, d'autres adultes et d'autres enfants. Pour s'éveiller, expérimenter et découvrir ensemble. Pour proposer à votre enfant des moments de partage autour de chansons, d'histoires, à la découverte du jeu. Pour observer votre enfant évoluant au sein du groupe. Pour discuter avec les autres adultes concernant des questions liées à l'enfant et créer des liens.

• Quelles sont les valeurs du LAEP ?

Le respect de l'anonymat ou au minimum de la confidentialité (lettre circulaire de la Cnaf N°2002-015) est mis en place.

L'accès est libre, gratuit et sans inscription préalable.

Les enfants porteurs de handicaps sont accueillis dans le LAEP (l'accès étant impossible pour les fauteuils roulants un autre lieu sera déterminé). Tous les participants, familles et accueillants ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou autres dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Tout ce qui se passera au LAEP restera confidentiel. Chacun pourra alors s'exprimer librement dans ce lieu et aura une obligation de discrétion pour l'ensemble des discussions et des faits.

• **Quelles sont les informations demandées au LAEP ?**

Il vous sera demandé :

- Votre prénom, celui de votre enfant ainsi que votre lieu d'habitation,
- D'enlever vos chaussures avant d'entrer dans la salle d'animation (il sera possible d'utiliser des sur-chaussures ou d'emmener des chaussons pour vous et votre enfant si vous le souhaitez),
- De participer avec votre enfant au rangement des jeux et matériels utilisés lors des temps d'accueil,
- D'amener, si besoin, un nécessaire de change pour votre enfant (couches),
- De ne pas utiliser votre téléphone portable ni votre appareil photo afin de ne pas déranger le déroulement des séances,
- De respecter le nombre d'accompagnants, la capacité d'accueil étant limitée à 20 personnes adultes compris.

• **Quelles sont les obligations et le rôle des participants au LAEP ?**

Chaque enfant reste :

- Sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne qui est le garant du respect des lieux et des règles.
- Sous le regard de l'adulte qui l'accompagne.
- Votre enfant reste sous votre responsabilité pendant la séance (vérifier à ce sujet que vous possédez une assurance responsabilité civile)

• **Quel est le rôle de l'accueillante du LAEP ?**

L'accueillant(e) est garant(e) du projet du LAEP, la communication et les échanges entre les participants.

• Quel est le déroulement d'une séance du LAEP ?

L'accueil

Ce moment permet à chaque personne d'être accueillie et de faire connaissance avec les enfants et adultes présents, le règlement et les locaux.

Les manteaux, chaussures des enfants et des adultes restent dans le hall d'entrée. Les chaussons sont les bienvenus. Les téléphones portables doivent être éteints.

Le jeu libre ou les ateliers

Ils doivent permettre aux familles de partager des moments de jeu, d'apprentissage avec d'autres enfants autour des différents espaces aménagés.

Tout le monde est invité à participer.

Rangement

Tout le monde participe au rangement.

*Ce règlement intérieur du LAEP, garantit le respect
des lieux et des personnes qui l'animent.*

*Il est affiché dans les locaux du LAEP, et sera remis
à chaque famille lors de sa 1^{ère} visite.*

Il est révisable chaque année en fonction des bilans de fonctionnement.

*Toute personne qui vient sur le LAEP
accepte le règlement intérieur et le signe.*

*Son non-respect peut amener l'équipe du LAEP à exclure
temporairement ou définitivement une famille.*